

MOTION VOTÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCI DE LA NIÈVRE LE 25 OCTOBRE 2010

AMÉNAGEMENT DE LA RN7 ET DE LA RCEA

Le Président ROSSIGNOL indique que la RN7 est un axe incontournable entre l'A77 et l'A89. Son aménagement à 2x2 voies, pour lequel la CCI de la Nièvre, avec les CCI de Moulins et Roanne, et les associations d'usagers pilotées par les élus politiques se battent depuis des années, a pour objectif d'optimiser le fonctionnement du réseau autoroutier national et de répondre aux enjeux du développement des territoires. Il est d'ailleurs inscrit dans le projet de Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) en cours de discussion.

La RN7 assure la principale alternative à l'A6 entre les métropoles parisienne et lyonnaise et la desserte du sud-est de la France et de l'Europe. Elle participe aussi au développement de liaisons transversales, en particulier l'aménagement de la RCEA dont la mise en concession autoroutière fait actuellement l'objet d'un débat public.

Jean-Pierre Rossignol rappelle que les compagnies consulaires de la Nièvre, l'Allier et la Loire, et les associations d'usagers militent en faveur de la mise en concession de la RCEA, contribuant à ce titre au débat public en cours.

La solution de la concession, qui a été évoquée par Dominique Bussereau l'été dernier, doit être aussi choisie si l'on veut réellement aménager la RN7 à 2x2 voies dans les meilleurs délais.

Aussi, le Président Rossignol propose-t-il de voter la motion suivante :

Considérant :

- ***l'intérêt national que revêtent la RN7 et la RCEA comme alternative à l'A6 et comme grande liaison transversale d'aménagement du territoire ;***
- ***la nécessité, compte tenu des retards pris depuis de nombreuses années, d'un aménagement le plus rapide possible ;***

la CCI de la Nièvre demande que soit concédé l'aménagement de la RN7 et de la RCEA.